

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Eutelsat Communications

Exercice clos le 30 juin 2018

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Eutelsat Communications

Exercice clos le 30 juin 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de la société Eutelsat Communications,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Eutelsat Communications relatif à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/ 2 014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans la note 2.1 de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture à compter du 1^{er} juillet 2017.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 30 juin 2018, les titres de participation s'élèvent à 2,9 milliards d'euros. Ce poste correspond à la participation dans Eutelsat S.A. Comme indiqué en note 2.3, la valeur d'utilité des participations est appréciée par la direction de la société sur la base de différents critères.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- apprécier la valeur d'utilité sur la base de la valorisation implicite d'Eutelsat S.A. obtenue à partir de la valeur boursière d'Eutelsat Communications.

Vérification du Rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Eutelsat Communications par les Assemblées générales du 10 novembre 2009 pour Ernst & Young et Autres et celle du 20 juillet 2005 pour le cabinet Mazars.

Au 30 juin 2018, le cabinet Ernst & Young et Autres était dans la neuvième année de sa mission et le cabinet Mazars dans la treizième année (dont treize années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient remettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- il apprécie la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

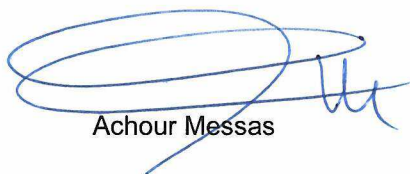
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées pour atténuer ces risques.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 2 août 2018

Les Commissaires aux comptes

MAZARS



Achour Messas

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre-Henri Pagnon

Eutelsat Communications
Société anonyme au capital de 232 774 635 euros
Siège social : 70, rue Balard 75 015 Paris
481 043 040 R.C.S. Paris

COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2018

Bilans aux 30 juin 2017 et 30 juin 2018.....	2
Comptes de résultat pour les exercices clos aux 30 juin 2017 et 30 juin 2018.....	4
Notes annexes aux comptes annuels.....	5

BILAN

(en milliers d'euros)	Note	Exercice 2017	Exercice 2018
Capital souscrit non appelé			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances, acomptes sur immo. incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, mat. et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3		
Participations par mise en équivalence			
Autres participations		2 942 832	2 942 931
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés		6 177	5 573
Prêts		0	0
Autres immobilisations financières		9	20
ACTIF IMMOBILISE		2 949 018	2 948 524
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières, approvisionnements			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances, acomptes versés sur commandes	4	14	6
CREANCES			
Créances clients et comptes rattachés		297	297
Autres créances	4	224 345	237 224
Capital souscrit et appelé, non versé			
DIVERS			
Valeurs mobilières de placement	5	3 279	3 262
Disponibilités	5	988	27 862
COMPTES DE REGULARISATION	6		
Charges constatées d'avance		32	111
ACTIF CIRCULANT		228 955	268 763
Frais d'émission d'emprunts à étaler	6	2 202	1 739
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			0
TOTAL GENERAL		3 180 175	3 219 026

COMPTES DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2018
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		1 790	3 394
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	12	1 790	3 394
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges	6	174	20
Autres produits		0	1
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 964	3 415
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		6 576	5 611
Impôts, taxes et versements assimilés		401	509
Salaires et traitements	18.2	2 201	2 672
Charges sociales	18.2	758	909
Dotations d'exploitation :	6		
• Sur immobilisations : dotations aux amortissements		522	463
• Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			0
• Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			0
• Dotations aux provisions			0
• Autres charges		730	990
CHARGES D'EXPLOITATION		11 188	11 155
RESULTAT D'EXPLOITATION		-9 224	-7 740
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS		258 572	306 083
Produits financiers de participations		2 103	303 256
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-1	-4
Autres intérêts et produits assimilés		256 468	2 806
Reprises sur provisions et transferts de charges			26
Différences positives de change		1	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES		5 633	5 779
Dotations financières aux amortissements et provisions		26	0
Intérêts et charges assimilées		5 597	5 778
Différences négatives de change		9	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
RESULTAT FINANCIER	13	252 939	300 305
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		243 715	292 565
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 937	890
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 812	890
Reprises sur provisions et transferts de charges		125	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		347	1 525
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		347	1 525
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14	1 590	-635
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	15	306	-21 026
TOTAL DES PRODUITS		262 473	310 389
TOTAL DES CHARGES		17 474	-2 566
BENEFICE OU PERTE		244 999	312 955

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Description de l'activité

Eutelsat Communications S.A. (« la Société » ou « Eutelsat ») a pour vocation la détention de participations, à ce titre elle est la société mère du groupe Eutelsat Communications (« le Groupe »), et la réalisation de prestations de services à destination de ses participations.

L'exercice fiscal de la Société a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

L'activité de la Société ayant pour vocation la détention de participations n'a pas connu d'évènements particuliers au cours de l'exercice.

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

2.1. Base de présentation comptable

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L. 123-12 à L. 123-28) et des règlements 2016-07 et 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture à compter du 1^{er} juillet 2017 constitue un changement de méthode. La Société ne disposant pas d'instrument financier au cours des deux derniers exercices clos, le seul impact induit par l'application de ce nouveau règlement consiste au reclassement, non significatif, en résultat d'exploitation des gains et pertes de change sur opérations commerciales auparavant comptabilisés en résultat financier.

Il n'y a pas eu de changements de méthodes comptables au cours de l'exercice outre les changements de présentation liés à l'application du nouveau règlement.

La monnaie de présentation des comptes de la Société est l'euro.

2.2. Jugements et estimations significatifs

La préparation des comptes annuels requiert le recours de la Direction à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif, les montants des produits et des charges qui figurent dans ces comptes annuels et les notes qui les accompagnent. Eutelsat est amenée à revoir ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition frais d'acquisition inclus. Ils peuvent comprendre des actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Une provision pour dépréciation des titres de participations est constatée si la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de la Société sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Une provision pour dépréciation des actions propres est comptabilisée si le coût d'acquisition est supérieur à la valeur au cours de clôture.

2.4. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend les actions propres acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions affectés à des plans d'attribution gratuite d'actions, les OPVCM, les soldes bancaires disponibles et les certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine.

Les actions rachetées affectées à des plans sont comptabilisées à leur coût d'entrée jusqu'à leur livraison aux bénéficiaires ou jusqu'à leur reclassement en cas de non-attribution. Elles ne sont donc pas dépréciées en cas de baisse des cours.

2.5. Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu.

2.6. Charges à répartir sur frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

2.7. Capitaux propres

Les frais externes directement liés aux augmentations de capital, réduction de capital, rachat d'actions pour réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

2.8. Provisions

Une provision est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour la Société, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

2.9 Identité de la société mère consolidante

Eutelsat Communications consolide ses comptes et ceux de ses filiales au niveau du Groupe Eutelsat Communications (« le Groupe ») par intégration globale. La société Eutelsat Communications, dont le siège social est situé 70 rue Balard 75015 Paris, est immatriculée au RCS sous le numéro 481 043 040. Les comptes consolidés du Groupe sont consultables sur son site internet.

NOTE 3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Titres de participation	2 942 832	2 942 931
Autres titres immobilisés	6 203	5 573
Prêts et autres immobilisations financières	9	20
Total des valeurs brutes	2 949 044	2 948 525
Provisions	-26	0
Total des valeurs nettes	2 949 018	2 948 524

Les variations des valeurs nettes comptables entre l'ouverture et la clôture sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Titres de participation	Autres titres immobilisés ⁽¹⁾	Prêts et autres immobilisations financières ⁽¹⁾	Total
Valeurs nettes au 1er juillet 2017	2 942 832	6 177	9	2 949 018
Acquisitions	99	51 890	51 901	103 890
Transferts	0	0	0	0
Remboursement d'apport et sorties	0	-52 520	-51 890	-104 410
Reprises / (Dotations) aux amortissements et provisions	0	26	0	26
Valeurs nettes au 30 juin 2018	2 942 931	5 573	20	2 948 524

(1) Transactions relatives au contrat de liquidité (voir Note 3.2 « Autres titres immobilisés »).

3.1. Participations

Le poste « Titres de participation » comprenait au 30 juin 2017 :

- 976 365 626 actions de la société Eutelsat S.A. pour un montant de 2 557 929 milliers d'euros dont 969 115 805 actions issues de l'opération de transmission universelle du patrimoine d' Eutelsat Communications Finance pour un montant de 2 518 761 milliers d'euros et 1 865 actions issues de l'offre de liquidité du 12 juin 2017 pour un montant de 10 milliers d'euros.
- Un mali de fusion affecté aux titres d'Eutelsat S.A pour un montant de 384 903 milliers d'euros, issu de la transmission universelle de patrimoine d'Eutelsat Communications Finance au profit d'Eutelsat Communications en date du 10 mai 2017.

Le poste « Titres de participation » comprend au 30 juin 2018 :

- 976 384 527 actions de la société Eutelsat S.A. pour un montant de 2 558 028 milliers d'euros dont 969 115 805 actions issues de l'opération de transmission universelle du patrimoine d' Eutelsat Communications Finance pour un montant de 2 518 761 milliers d'euros et 15 848 actions issues de l'offre de liquidité du 11 décembre 2017 pour un montant de 87 milliers d'euros et 2 531 actions issues de l'offre de liquidité du 12 juin 2018 pour 11 milliers d'euros.
- Un mali de fusion affecté aux titres d'Eutelsat S.A pour un montant de 384 903 milliers d'euros, issu de la transmission universelle de patrimoine d'Eutelsat Communications Finance au profit d'Eutelsat Communications en date du 10 mai 2017.

3.2. Autres titres immobilisés

Le poste « Autres titres immobilisés » se détaille de la manière suivante :

- les actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité pour un montant de 5 225 milliers d'euros correspondant à 232 500 actions au 30 juin 2017 et pour un montant de 3 367 milliers d'euros correspondant à 201 000 actions au 30 juin 2018. Au 30 juin 2018, les actions propres n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation;
- les SICAV de trésorerie détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 978 milliers d'euros correspondant à 42 SICAV BNP Paribas au 30 juin 2017 et pour un montant de 2 207 milliers d'euros correspondant à 95 SICAV BNP Paribas au 30 juin 2018.

3.3. Prêts et autres immobilisations financières

Le poste « Prêts et autres immobilisations financières » comprend le « compte espèces » lié au contrat de liquidité sur actions propres pour un montant de 9 milliers d'euros au 30 juin 2017 et 20 milliers d'euros au 30 juin 2018.

4. AUTRES CREANCES

Les autres créances (dont avances et acomptes versés sur commandes) se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Impôt sur les sociétés		
TVA déductible	84	56
Comptes courants groupe	224 253	237 118
Autres débiteurs	23	57
Total	224 360	237 231

Toutes les autres créances sont à échéance à moins d'un an.

5. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Actions propres ⁽¹⁾	2 265	2 244
OPCVM		
Disponibilités	987	27 861
Certificats de dépôt	1 014	1 018
Total	4 266	31 123

(1) Voir Note 7.2 « Attribution gratuite d'actions de la société Eutelsat Communications et primes basées sur les actions de la société Eutelsat Communications ».

6. COMPTES DE REGULARISATION – ACTIF

Le poste « Comptes de régularisation – actif » s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Charges constatées d'avance	32	111
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 202	1 739
Total	2 234	1 850

Aux 30 juin 2017 et 30 juin 2018, les charges à répartir sont relatives aux frais d'émission d'emprunt d'un montant initial de 3 072 milliers d'euros. Elles font l'objet d'un étalement correspondant à la durée de l'emprunt contracté en mars 2015.

Les amortissements des charges à répartir inscrits dans le compte de résultat s'élèvent à 522 milliers d'euros au 30 juin 2017 et à 463 milliers d'euros au 30 juin 2018.

7. CAPITAUX PROPRES

7.1. Variation des capitaux propres

Au 30 juin 2018, le capital social est composé de 232 774 635 actions ordinaires d'une valeur de 1 euro par action.

Le 8 novembre 2017, les actionnaires réunis en Assemblée Générale mixte, statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017 et constatant un profit de 244 999 milliers d'euros ont décidé de procéder à la distribution d'un dividende de 1,21 euro par action pour un montant total de 281 360 milliers d'euros, prélevés sur le résultat net de l'exercice et sur le report à nouveau pour le solde, soit 36 360 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	01/07/2017	Mouvements sur capital		Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Autres mouvements	30/06/2018
		augmentation	diminution				
Capital social	232 775						232 775
Prime d'émission	704 802						704 802
Prime de fusion	499 561						499 561
Prime d'apport	33 285						33 285
Réserve légale	23 277						23 277
Report à nouveau créditeur	834 821				-36 360		798 461
Résultat 30/06/2017	244 999				-244 999		
Provision réglementées ⁽¹⁾	467						467
Total	2 573 987				-281 360		2 292 628
				Capitaux propres avant résultat		2 292 628	
				Résultat de l'exercice		312 955	
				Total capitaux propres		2 605 583	

(1) Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres

7.2. Attribution gratuite d'actions de la société Eutelsat Communications et primes basées sur les actions de la société Eutelsat Communications

Le conseil d'administration du 8 novembre 2017 a décidé de la mise en place d'un plan d'intéressement à long terme sous forme de primes en espèces. Ces dernières sont basées sur un nombre théorique d'actions Eutelsat Communications attribuées en fonction du niveau d'atteinte des objectifs de performance.

Ainsi au 30 juin 2018, trois plans d'attribution gratuite d'actions et primes basées sur les actions de la société Eutelsat Communications, débutés respectivement en février 2016, avril 2017 et novembre 2017, sont en cours dans le Groupe :

Conditions	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018
Période d'attribution	Février 2016 – février 2019 ⁽¹⁾	Juillet 2016 -juin 2019	Juillet 2017-juin 2020
Mode de règlement	Actions et trésorerie	Trésorerie	Trésorerie
Période d'incessibilité	Février 2019 – Février 2021 ⁽²⁾	N/A	N/A
Nombre maximal d'actions attribuables à l'octroi	482 211	323 454	319 444
Nombre de bénéficiaires	805	259	287
Caractéristiques du « plan salariés » :			
- nombre d'actions par bénéficiaire	300	N/A	N/A
- objectifs de performance	EBITDA ⁽³⁾ cumulé pour 50 %	N/A	N/A
	ROCE ⁽⁴⁾ moyen pour 50 %	N/A	N/A
Caractéristiques du « plan managers » à l'octroi :			
- nombre d'actions total	195 462	260 129	255 268
- objectifs de performance	EBITDA ⁽³⁾ cumulé pour 1/3	Chiffre d'affaires pour 1/3	Chiffre d'affaires pour 30%
	ROCE ⁽⁴⁾ moyen pour 1/3	Cash-flow libre discrétionnaire pour 1/3 ⁽⁶⁾	Cash-flow libre discrétionnaire pour 50% ⁽⁶⁾
	TSR ⁽⁵⁾ relatif pour 1/3	Plan d'économie de coût pour 1/3	Plan d'économie de coût pour 20%
Caractéristiques du « plan mandataires sociaux » à l'octroi :			
- nombre d'actions total	46 119	63 325	64 176
- objectifs de performance	EBITDA ⁽³⁾ cumulé pour 1/3	Chiffre d'affaires pour 1/4	Chiffre d'affaires pour 1/4
	ROCE ⁽⁴⁾ moyen pour 1/3	Cash-flow libre discrétionnaire pour ¼ ⁽⁶⁾	Cash-flow libre discrétionnaire pour ¼ ⁽⁶⁾
	TSR ⁽⁵⁾ relatif pour 1/3	Plan d'économie de coût pour 1/4	Plan d'économie de coût pour 1/4
		TSR ⁽⁵⁾ relatif pour 1/4	TSR ⁽⁵⁾ relatif pour 1/4
Valeur de l'action retenue comme assiette de la contribution sociale et des charges patronales :			
- Plan salariés	-	-	-
- Plan managers	-	16,70 €	15,78 €
- Plan mandataires sociaux	-	6,89 €	5,19 €
<p>(1) La période d'attribution est 4 ans pour les filiales étrangères.</p> <p>(2) Il n'existe pas de période d'incessibilité pour les filiales étrangères.</p> <p>(3) L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciation d'actifs, autres produits et charges opérationnels.</p> <p>(4) Le ROCE est le retour sur capital employé = résultat opérationnel / (capitaux propres + dette nette – écarts d'acquisition).</p> <p>(5) Le TSR relatif est le taux de rentabilité de l'action par rapport à une autre référence ou indice sur une période donnée qui intègre les dividendes reçus et la plus-value réalisée (donc l'évolution du cours de bourse).</p> <p>(6) Le cash-flow libre discrétionnaire se définit comme le flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation duquel sont soustraits les investissements « cash » ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés, nets des produits d'intérêts reçus.</p>			

Les performances définies sont celles basées sur les états financiers consolidés du Groupe.

Actions propres

Au 30 juin 2017, la Société détenait 106 022 de ses propres actions acquises pour un montant de 2 265 milliers d'euros et comptabilisées dans le poste « Disponibilités et valeurs mobilières de placement » (voir Note 5 « Disponibilités et valeurs mobilières de placement »).

Au 30 juin 2018, la Société détient 105 068 de ses propres actions acquises pour un montant de 2 244 milliers d'euros et comptabilisées dans le poste « Disponibilités et valeurs mobilières de placement » (voir Note 5 « Disponibilités et valeurs mobilières de placement »).

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement les provisions pour litiges. La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme ci-après :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	Dotations	Reprises		30 juin 2018
			(provisions consommées)	(provisions non consommées)	
Résultat exploitation		0			
Résultat financier					
Résultat exceptionnel	102				102
Total	102	0			102

9. DETTES FINANCIERES

➤ Données chiffrées aux 30 juin 2017 et 2018 :

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits ont été octroyés en 2015 et sont libellés en euro pour une durée de cinq ans avec deux options d'extension d'un an à la main des prêteurs.

La société a obtenu, en mars 2016 et mars 2017 l'accord de l'ensemble des prêteurs pour les deux extensions

d'un an chacune, jusqu'en mars 2022. Ils s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	600 000	600 000
Intérêts courus	285	300
Total	600 285	600 300

L'échéancier de ces dettes s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
2022	600 000	600 000
Total	600 000	600 000

Eutelsat Communications dispose des différentes lignes de crédit résumées ci-après :

- un emprunt in fine (Term loan) d'un montant de 600 millions d'euros rémunéré à un taux EURIBOR plus une marge comprise entre 0,65 % et 1,40 % et remboursable in fine en mars 2022.
- une ligne de crédit revolving de 200 millions d'euros (non utilisé au 30 juin 2018) conclu en mars 2015 d'une durée de 7 ans.

Les contrats de crédit ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles prévues dans ce type de contrat de prêt) limitant la capacité d'Eutelsat Communications et de ses filiales, notamment à :

- consentir des sûretés ;
- contracter des dettes supplémentaires ;
- céder des actifs ;
- s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) ;
- modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les contrats de crédit prévoient la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de demander le

remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de changement du contrôle de la Société et d'Eutelsat S.A. ou en cas d'actions de concert. La Société doit par ailleurs détenir, directement ou indirectement, pendant toute la durée d'emprunt 95 % du capital et de droits de vote d'Eutelsat S.A..

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance Lancement plus un an pour tout satellite localisé à 13° Est et pour tout autre satellite, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, ces lignes de crédit sont assorties des covenants financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe présentés en norme IFRS, et, définis comme suit : Eutelsat Communications est tenue de maintenir un rapport entre l'endettement total net et EBITDA annualisé (tels que ces termes sont définis contractuellement) inférieur ou égal à 4,0 pour 1 (ratio qui est apprécié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année).

Au 30 juin 2018, la Société respecte l'ensemble des covenants bancaires.

10. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
État : charges à payer	181	191
Impôt sur les sociétés	66	7 905
TVA collectée	62	61
Personnel : charges à payer	1 801	2 093
Charges sociales à payer	795	828
Total	2 904	11 078

11. PERSONNEL

La Société n'a pas d'employés.

La rémunération des dirigeants est indiquée en Note 18.2 « Rémunérations allouées aux "principaux dirigeants" ».

12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société correspond à la refacturation de prestations de services fournies au profit de ses participations.

Les activités comprennent principalement les domaines de la direction de leurs équipes, de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur politique industrielle et commerciale ainsi que de leur stratégie, et de leur communication technique, financière et institutionnelle.

La répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
France	1 790	3 394
Export	-	-
Total du chiffre d'affaires	1 790	3 394

13. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Charges d'intérêts	-5 475	-5 475
Produits d'intérêts	291	582
Produits de participation	1 812	302 674
Boni de fusion	256 465	
Revenus de placements	-1	-4
Revenus d'OPCVM		
Autres	-153	2 528
Total	252 939	300 305

Les charges d'intérêts correspondent aux emprunts mis en place (voir Note 9 « Dettes financières »), après prise en compte des produits ou charges d'intérêts sur les instruments de couverture.

Aux 30 juin 2017 et 2018, les produits de participation proviennent principalement des dividendes perçus de sa filiale Eutelsat S.A. respectivement pour 1 812 milliers d'euros et 302 674 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, Eutelsat communications a décidé de la dissolution par transmission universelle de patrimoine de sa filiale Eutelsat Communications Finance. L'opération de dissolution s'est traduite dans les comptes d'Eutelsat Communications par un boni de fusion d'un montant de 756 025 milliers d'euros, dont un montant de 256 465 milliers d'euros comptabilisé en résultat financier.

14. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Boni de rachat des actions propres	1 812	890
Coût des actions gratuites attribuées facturées aux filiales	57	0
Reprise de provision risques fiscaux	68	0
Transferts de charges exceptionnelles	0	0
Produits exceptionnels	1 937	890
Amendes et Pénalités	0	0
Dons	0	0
Mali de rachat des actions propres	289	1 505
Coût d'acquisition des actions gratuites attribuées	58	21
Dotation aux provisions pour risques fiscaux	0	0
Charges exceptionnelles	347	1 525
Résultat exceptionnel	1 590	-635

15. IMPOTS SUR LES BENEFICES

15.1. Intégration fiscale

Le 28 juin 2006, la Société a opté pour le régime d'intégration fiscale pour le Groupe constitué d'elle-même et de sa filiale Eutelsat Communications Finance.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales supportent une charge d'impôt sur les sociétés, de contribution sociale et d'impôt forfaitaire annuel égal au montant qu'elles auraient supporté en l'absence du régime de Groupe, étant entendu que les charges supplémentaires ou économies d'impôt résultant du régime du Groupe restent intégralement à la charge ou au bénéfice de la société tête de Groupe.

Le périmètre du groupe d'intégration fiscale comprend les entités Eutelsat S.A., Eutelsat Broadband Services S.A.S (anciennement Eutelsat VAS SAS) et Fransat S.A..

Aux 30 juin 2017 et 2018, le montant de charge d'impôt sur les bénéfices à payer au titre du groupe d'intégration fiscale se monte respectivement à 152 495 milliers d'euros et à 176 419 milliers d'euros et le montant dû par les

sous-filiales au titre de la convention d'intégration fiscale s'élève respectivement à 155 724 milliers d'euros et à 177 398 milliers d'euros dégageant aux 30 juin 2017 et 2018 un profit respectif de 3 229 milliers d'euros et de 979 milliers d'euros.

Pour mémoire, les déficits d'Eutelsat Communications antérieurs à l'intégration fiscale s'élèvent à 43 304 milliers d'euros.

15.2. Dispositions de droit commun

Au 30 juin 2018, l'impôt sur les sociétés estimé se ventile entre le résultat courant et le résultat exceptionnel comme suit :

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	292 565	-21 071	313 636
Exceptionnel	-635	46	-681
Total	291 930	-21 026	312 955

L'impôt de la Société comprend le taux d'impôt sur les bénéfices estimé à 34,43 % conformément aux dispositions de droit commun et intègre la loi de finances 2013 limitant à 75 % la déductibilité des charges financières ainsi que la loi de finance 2017 instaurant une contribution exceptionnelle égale à 15% du montant de l'impôt pour les exercices clos jusqu'au 30 décembre 2018. Elle intègre également un produit d'impôt de 20 millions relatif au dégrèvement obtenu au titre de la taxe de 3% sur les dividendes versés.

15.3. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Allègements de la dette future d'impôt :		
Déficits reportables ⁽¹⁾	12 524	11 180
Dépréciations d'éléments d'actif		
Provisions non déductibles	0	0
Total	12 524	11 180
Accroissements de la dette future d'impôt :		
Autres		
Total		
<i>(1) Taux retenus : 28,92 % au 30 juin 2017 et 25,82 % au 30 juin 2018</i>		

16. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. La Société minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en n'acquérant que des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée. La Société n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat. Les risques qu'elle encourt ne se concentrent ni sur le secteur financier, ni sur un pays donné.

La société n'est pas exposée au risque de taux.

17. AUTRES ENGAGEMENTS

La société Eutelsat S.A., appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Eutelsat Communications S.A. est la société mère intégrante, a fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité sur les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014. En décembre 2016, elle a reçu une proposition de rehaussement relative aux exercices clos aux 30 juin 2013 et 2014. Suite à l'exercice de recours précontentieux et aux discussions qui s'en sont suivies, les montants réclamés par l'administration fiscale ont été sensiblement réduits. Un désaccord persiste sur certains rehaussements, sur lesquels Eutelsat estime disposer d'arguments solides en défense. De ce fait, à la date d'arrêté des comptes au 30 juin 2018, aucune provision n'a été comptabilisée au regard de ces deux rehaussements.

Les engagements hors bilan d'achats de la Société s'élèvent à 621 milliers d'euros.

18. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées sont composées des actionnaires directs ou indirects qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20% ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'Administration d'une filiale de la Société, des sociétés autres que les filiales dans lesquelles Eutelsat détient une participation et des « principaux dirigeants ».

La Société considère que la notion de « principaux dirigeants » regroupe dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat les membres des organes de direction et d'administration, à savoir le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les autres membres du Conseil d'Administration.

L'article 833-16 du PCG prévoit qu'une information soit donnée sur les transactions conclues avec les parties liées présentant une importance significative et n'ayant pas été conclues à des conditions normales de marché. Cette information n'est pas requise pour les transactions effectuées par la Société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou entre ses filiales détenues en totalité.

18.1. Parties liées hors « principaux dirigeants »

Au cours de l'exercice 2018, Eutelsat SA et ses parties liées n'ont conclu aucune transaction significative à des conditions anormales de marché.

18.2. Rémunérations allouées aux « principaux dirigeants »

Les rémunérations brutes versées (y compris charges patronales) par la Société aux membres des organes de direction et d'administration pour l'exercice clos au 30 juin 2018 sont :

(en millions d'euros)	30 juin 2018
Avantages court terme (*)	3,3
Avantages postérieurs à l'emploi	Cf. ci-dessous
Paiement fondé sur les actions	Cf. note 7.2

(*) Refacturés intégralement à Eutelsat SA

Avantages postérieurs à l'emploi

En cas de fin de mandat du Directeur général, il est prévu un engagement de non concurrence, rémunéré par le versement pendant 18 mois de 50% de la rémunération fixe. Cet engagement prévoit que le Directeur général s'abstienne pendant cette durée de travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellites.

Plans d'attribution gratuite d'actions et primes basées sur des actions en vigueur au 30 juin 2018

Les conseils d'administration du 16 février 2016, du 25 avril 2017 et du 8 novembre 2017, dans leurs approbations des plans d'attribution gratuite d'actions (voir Note 7.2 « *Attribution gratuite d'actions de la société Eutelsat Communications et primes basées sur les actions de la société Eutelsat Communications* ») ont décidé d'attribuer un maximum de 173 620 actions d'Eutelsat Communications au profit des membres des organes de direction et d'administration de la Société subordonnées aux conditions précisées dans les plans.

La valeur de l'avantage octroyé brute, estimée au 30 juin 2018 à 1 720 milliers d'euros est étalée sur la période d'acquisition des droits d'une durée de trois ans.

Plan d'attribution de primes basées sur des actions arrivé à terme au cours de l'exercice 2016-17

Au terme de la période d'acquisition du plan d'attribution gratuite d'actions du 11 février 2015, les membres des organes de direction et d'administration ont acquis une prime d'un montant brut global de 118 milliers d'euros versée en Août 2017.

Charges des plans d'attribution gratuite d'actions et des primes basées sur des actions

La charge brute comptabilisée en charges de personnel pour l'exercice clos au 30 juin 2017 s'élève à 510 milliers d'euros. Une charge brute a été comptabilisée en charges de personnel pour l'exercice clos le 30 juin 2018 et s'élève à 256 milliers d'euros.

19. INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau suivant présente la liste des filiales et participations d'Eutelsat Communications au 30 juin 2018 :

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital au 30 juin (comptes locaux)	Quote-part du capital détenu (en %)	Période du dernier exercice clos	
				Chiffre d'affaires (comptes locaux)	Résultat net (comptes locaux)
Eutelsat SA RCS n° 422551176 Paris Siège situé à Paris (exercice clos le 30/06/2018)	658 555		100 %	1 073 096	323 888

Le tableau suivant présente les informations agrégées sur toutes les filiales et participations d'Eutelsat Communications au 30 juin 2018 :

(en milliers d'euros)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provision pour dépréciation des titres	Prêts et avances accordés	Avals et cautions donnés	Dividendes encaissés
Filiales et participations	2 558 028	-	231 926	-	302 674

20. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.